

## REUNION PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2004

Présidence de M. J.Claude MEURENS, Président.

M. FANIEL et DEFAYS siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M. LE PRESIDENT.- Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Je demande aux chefs de groupe s'ils ont des membres à excuser. Monsieur GENET ?

M. GENET.- M. MERCENIER viendra avec quelque retard, sinon mon groupe est au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Marlène GIOT arrivera en retard et Sabine MAQUET demande à être excusée.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M<sup>me</sup> CHEVALIER.- M. PATTACINI, M. BOURLET et les autres avec quelque retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. HAAS.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour complémentaire (2<sup>ème</sup> série)

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2004).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous avez trouvé, sur vos bancs, l'ordre du jour actualisé et vous aurez remarqué qu'il y avait trois points complémentaires.

La nouvelle comptabilité provinciale : bilan de départ, inventaire, valorisation et dérogations à l'arrêté ministériel du 15 février 2001 : ce dossier sera examiné lors de la réunion de la Septième commission qui aura lieu lundi à 14 heures.

Le deuxième et le troisième points : l'Association Liégeoise du Gaz : modifications statutaires et participation de la Province de Liège à la Société de droit commun « Société de gestion du Bois Saint-Jean », ces points seront examinés en commission vendredi après le Conseil.

Les différents documents vous seront distribués en cours de séance, cet après-midi.

IV.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 04-05/14 : L'Intranet : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/14. Je vous rappelle que M. le Député permanent GILLES répondra sur l'ensemble des dossiers que le concernent demain vendredi.

Document 04-05/1 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale majoritaire : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 04-05/1. Je donne la parole à M. le Député permanent MESTREZ, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député permanent (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière, chers Collègues, M<sup>me</sup> Frenay s'inquiète des menaces qui pèsent sur les intercommunales. Elle a raison.

Cette forme d'organisation originale n'existe que dans quelques rares pays européens, comme la France, le Luxembourg et la Belgique. L'Europe, au sens institutionnel, ignore totalement les intercommunales, et plus encore la forme originale, dite intercommunales pures, qu'elles connaissent en province de Liège.

Pire...

M. HAMAL, Député permanent.- Il n'est pas là !

M. LE PRESIDENT.- Laissez poursuivre, s'il vous plaît.

M. MESTREZ, Député permanent.- Je sais que c'est mieux !

Pire, la notion même de service public, que vous évoquez à l'appui de votre intervention, est étrangère à bon nombre de pays européens, et pas seulement les défenseurs du tout à la libéralisation, mais aussi par exemple les pays scandinaves, généralement qualifiés de sociaux-démocrates.

Faut-il rappeler que c'est à l'occasion de l'élaboration de la Directive sur la libéralisation du marché de l'énergie que, pour la première fois, le Parlement européen s'est opposé à la Commission et, après des années d'intenses négociations, a imposé, non pas encore la notion de service public, mais à tout le moins celle de service minimum garanti.

Cette action a été pilotée, à l'époque, de manière résolue par Claude DESAMA, qui présidait alors la commission énergie du Parlement européen.

Faut-il rappeler que, depuis lors, à plusieurs reprises, il s'est trouvé une majorité au Parlement européen pour réclamer, de la Commission, une directive sur les services publics, mais que ces recommandations sont restées sans suite.

Vous dénoncez, à juste titre, le projet de directive Bolkenstein sur la libéralisation des services.

Mais faut-il rappeler que, malgré l'appel du milieu associatif, des organisations syndicales et des partis politiques progressistes, la grande manifestation de protestation organisée à Bruxelles n'a rassemblé que quelques petits milliers de personnes.

Que dire alors lorsque, au sein même de nos institutions, des responsables politiques de premier plan dénigrent publiquement et, sans nuance, les intercommunales ?

Que dire enfin lorsqu'une des plus importantes organisations de défense de consommateurs distille régulièrement, dans sa publication, sa foi aveugle dans les effets bénéfiques de la concurrence en matière d'énergie, stigmatisant en même temps le retard pris, à ses yeux, en Wallonie, et l'absence totale d'effets bénéfiques pour les consommateurs en Flandre, où la libéralisation est totale ?

C'est pour répondre à ces interrogations, questionnements, menaces, mises en cause, que l'organe de communication des intercommunales, A.P.R.I.L., organise demain, 22 octobre, un colloque qui posera la question : "Quel avenir pour les intercommunales wallonnes ?".

Ce colloque se tiendra dès 9 heures au Kinépolis de Liège.

Il permettra d'entendre et d'interpeller, non seulement des responsables politiques aux différents niveaux de pouvoir concernés – la Région wallonne et l'Europe – mais aussi des observateurs critiques – le Rédacteur en chef adjoint du journal l'Echo par exemple, une pleine page aujourd'hui dans l'Echo sur les intercommunales et pas nécessairement positive – un représentant des consommateurs le CRIOC, des observateurs scientifiques ou administratifs, comme le Professeur HERBIET par exemple.

Comme vous le voyez, votre préoccupation concernant la défense et la promotion des intercommunales, et des services qu'elles rendent à la population, est d'ores et déjà rencontrée, et vos vœux devancés.

Encore conviendrait-il que nous y soyons nombreux.

Permettez-moi maintenant de personnaliser un peu le propos.

Pour avoir siégé dans ce Conseil de 1985 à 1994, je me souviens de la position adoptée, alors, par les représentants de votre parti, qui n'avaient pas de mots assez durs pour pourfendre les intercommunales, leur opacité et les prébendes qu'elles étaient censées fournir à quelques apparatchiks.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

C'est vous, si j'ose dire, qui avez attaché le grelot que d'autres se sont empressés d'agiter.

C'est pourquoi je me réjouis particulièrement que, quelques années après les modifications décrétales qui ont clarifié le fonctionnement des intercommunales, permettant votre entrée dans les diverses instances, où vos représentants, dûment informés, se montrent généralement critiques, mais constructifs, ce soit de votre groupe qu'émane aujourd'hui un plaidoyer en faveur des intercommunales.

Au moins, personne ne pourra dire ou croire qu'il s'agissait d'une intervention de complaisance.

M<sup>me</sup> MICHAUX m'interroge sur les extensions de zones d'activités économiques, et elle pense sans doute en particulier à celles faisant partie du plan dit « prioritaire » du Gouvernement Wallon.

Je veux d'abord la rassurer sur le sort de ces terres après leur acquisition par la SPI+. Le statut légal de l'exploitation change mais les parcelles continuent à être cultivées et ne sont donc pas laissées en friches.

La SPI+ a par ailleurs effectivement été présente dans les réunions organisées avec les riverains avant la modification du plan de secteur. Les aménagements promis aux riverains ont en général été intégrés dans cette modification et ont donc été rendus contraignants par le plan de secteur qui a force de loi.

Par ailleurs, tous les ouvrages privés et publics qui seront construits dans ces zones vont bien entendu faire l'objet préalablement de permis uniques ou de permis d'urbanisme qui à la fois rendent possible la surveillance des conditions imposées et prévoient les dispositifs nécessaires au bon aménagement des lieux.

Ces dispositifs peuvent être variables mais sont généralement centrés sur des zones tampons verdurées. Depuis pas mal d'années, la SPI+ se soucie en fait de l'esthétique de ses parcs d'activités économiques, dans l'intérêt des entreprises comme dans celui des riverains. Ses demandes conjuguées à celles de ses collègues ont débouché, voici quelques mois seulement, sur une possibilité de subsidiation par la Région Wallonne qui devrait être affinée dans un arrêté attendu d'ici la fin de l'année.

La SPI+ est très attentive à cette problématique comme elle l'a d'ailleurs montré voici quelques semaines en organisant avec plusieurs partenaires un colloque à ce sujet dans le cadre de la Foire Agricole de Battice.

Je vous invite à découvrir la livraison de septembre / octobre 2004, le dernier donc, du périodique de la SPI+, Atrium, qui consacre son éditorial et son grand dossier à la problématique environnementale dans les parcs industriels, et aux projets ambitieux et novateurs de la SPI+ en cette matière.

Pour votre facilité, je vous en remettrai un exemplaire.

Je voudrais dès l'abord féliciter M. CREMER pour son plaidoyer fouillé et minutieux en faveur du redéploiement liégeois.

La Députation permanente partage non pas toutes, mais beaucoup des convictions qu'il exprime, dont l'évidence fait d'ailleurs sans doute l'unanimité dans cette assemblée. M. CREMER me permettra néanmoins de nuancer ou de préciser certains de ses propos.

Que la Province de Liège ait décliné depuis le début du siècle passé, quand elle était la province la plus riche d'un des dix pays les plus riches du monde, est une évidence. Encore ne faut-il pas tomber pour autant dans le pessimisme absolu. Les réussites et les espoirs y sont nombreux dans des secteurs qui ont l'avenir devant eux, comme le spatial ou la biotechnologie, ou dans des secteurs qui, pour être moins nobles, occupent de nombreux travailleurs, comme les call centers ou l'aéroport de Bierset et les activités qui l'entourent.

Nous n'en sommes cependant pas à pouvoir nous passer des aides européennes. Je voudrais souligner aussi la qualité des lectures de M. CREMER puisque la source bien informée qu'il cite est en fait la SPI+ qui, dans un memorandum approuvé par son Conseil d'Administration en juin passé, a plaidé pour un développement équilibré des différentes provinces wallonnes, et ce nonobstant leur statut au regard de l'Europe.

Le Hainaut restera sans doute ce que l'on appelle jusqu'à présent Objectif 1 mais, selon les chiffres pris en compte, la Province de Luxembourg ou la Province de Namur pourraient aussi émerger à cet Objectif. Nous ne pouvons que nous en féliciter : tout ce qui est bon pour la Wallonie est bon pour Liège. En même temps, le Conseil d'Administration de la SPI+ a plaidé pour que l'Objectif 2, au lieu d'être linéaire dans toutes les zones hors Objectif 1 comme le souhaiterait l'Europe, soit plus généreux dans les zones défavorisées que dans les zones qui se portent bien.

Nous avons eu le plaisir de constater que le Gouvernement Wallon a entendu notre appel. Je lis ainsi dans la Déclaration de Politique Régionale 2004-2009 :

« Le développement harmonieux de la Wallonie implique un développement équilibré de l'ensemble de ses bassins de vie. Il en va du principe même de justice sociale pour tous les Wallons mais aussi de l'efficacité de la poursuite des objectifs ambitieux du Contrat d'Avenir renouvelé en matière de développement économique. En effet, la Wallonie ne parviendra à rejoindre le peloton de tête européen en matière de prospérité économique qu'à la condition que l'ensemble des sous-régions wallonnes y participent activement, sans dualité de développement. Des politiques spécifiques, discriminantes, seront mises en œuvre pour les régions les plus éprouvées par le chômage et la détérioration du niveau de richesse. ».

Il ne s'agit pas là seulement de mots puisque la même déclaration prévoit la création d'un fonds d'impulsion économique en faveur des zones en reconversion ou particulièrement défavorisées, à côté d'ailleurs d'un fonds d'impulsion du développement économique rural qui nous intéresse lui aussi énormément.

Comme M. CREMER l'a dit, il est essentiel dans un tel contexte que l'ensemble des forces vives provinciales liégeoises se mobilisent dans la cohérence. Sans effets de manche inutiles, la province de Liège comme son outil SPI+ se rangent résolument derrière le drapeau des instances qui se sont donné pour mission de coordonner l'action, en leur apportant leurs potentialités comme l'étude prospective Liège 2020, saluée encore en fin de semaine passée dans les colonnes d'un quotidien par Jean-Pierre Delwart, Président de la section liégeoise de l'Union Wallonne des Entreprises.

Le but de cette mobilisation se confond avec le but ultime de la SPI+ : la création d'emplois.

Avec M. CREMER, avec le Professeur Pichault qui s'exprimait récemment dans ce sens dans les colonnes du même quotidien, avec beaucoup d'autres encore car c'est le bon sens même, je partage l'avis que Liège ne doit pas mettre tous ses œufs dans le même panier logistique.

En nous réjouissant sans réserve des centaines d'emplois déjà en place à Bierset et du millier d'emplois promis par l'extension prochaine d'un tiers des capacités actuelles du Port Autonome de Liège sur les 90 ha de terrains qui lui sont affectés en rive droite du Canal Albert, souvenons-nous néanmoins que la meilleure manière de pérenniser la logistique est de produire des marchandises à transporter et que c'est là aussi la meilleure manière d'ancrer les emplois dans le sol liégeois.

Ceci dit, M. CREMER reconnaît avec nous que la situation actuelle ne nous permet pas, loin s'en faut, de dédaigner les entreprises étrangères qui s'intéressent à notre région et que nous devons accueillir avec chaleur, même si elle est teintée d'un peu de prudence.

Je ne suivrai pas M. CREMER, par contre, lorsqu'il croit déceler une rivalité entre la Province et la Communauté urbaine de Liège en gestation.

De tels débats sont actuellement bien dépassés. Le travail à l'échelle provinciale a fait la preuve de son efficacité et, avec M. le Gouverneur honoraire Paul Bolland qui évoquait ce point dans l'allocution de clôture de son mandat, ici même, nous espérons tous sans doute ici que la Région Wallonne reconnaisse à sa juste valeur l'intérêt de cette échelle à laquelle travaille l'institution provinciale et la SPI+. Les problèmes d'une agglomération sont tout aussi importants mais d'une autre nature. La Province a montré son intérêt à leur égard en participant aux travaux de l'ASBL L'Avenir du Pays de Liège avant même que celle-ci étende son action au-delà de l'arrondissement de Liège. Dès à présent, on peut compter sur les Groupements d'Intérêt Economique qui ont été mis en place, voire sur une intercommunale comme la SPI+ de nouveau dont les statuts lui permettent de créer des secteurs. Beaucoup de formes sont possibles et je laisserai, pour ma part, les spécialistes recommander les meilleures et les décideurs compétents en décider. La seule chose qui compte vraiment, c'est l'objectif à atteindre.

Pour cela, beaucoup d'efforts sont encore nécessaires dans de nombreuses directions. M. CREMER en cite l'une ou l'autre, sans doute à titre d'exemples.

Je ne puis bien sûr qu'être d'accord lorsqu'il dit la nécessité de revitaliser les centres urbains. Pour sa part, la SPI+ s'y attache depuis plusieurs années en cherchant le moyen d'y maintenir ou d'y réintégrer des activités économiques qui émigraient auparavant vers les parcs industriels en périphérie. C'est évidemment plus facile à dire qu'à faire : quand un atelier projette de s'installer ou de s'étendre dans une zone urbanisée, nombreux sont souvent les riverains qui protestent, et M. CREMER sait bien qu'ils sont régulièrement encouragés et même parfois encadrés par la section locale de son parti.

Il faut pourtant aller de l'avant, parce que l'activité économique est vitale pour nos villes, malgré l'air du temps qui privilégie la qualité de la vie en oubliant que l'emploi en est une composante essentielle. Aller de l'avant, c'est ce que la SPI+ a fait. Si vous relisez le Schéma de Développement Régional wallon, le SDER, vous constaterez que la SPI+ y a été saluée pour avoir conçu les conditions d'installation de mini-zones en milieu urbain et en milieu rural. Au premier trimestre de cette année encore, elle organisait d'ailleurs à Liège un grand colloque sur le sujet conjointement avec Inter-Environnement Wallonie et sous les auspices de M. le Ministre Foret qui ne me démentira pas mais il n'est pas là. Et elle est passée aux actes aussi, avec des mini-zones à Liège, à Dalhem, à Comblain-au-Pont, à Seraing, et bientôt à Olne, à Fléron, et dans beaucoup d'autres endroits encore.

Beaucoup de ces zones sont développées sur des sites d'activités économiques désaffectés. 100 ha des zones actuelles de la SPI+ sont dans ce cas, et 100 autres ha sont en projet. Ceci, en plus des réalisations de la filiale qu'elle partage avec Meusinvest, la SORASI, dont l'action est bien connue. Et nous mettrons bientôt toutes nos forces à la disposition des autorités régionales pour réaliser leur projet d'améliorer significativement et à bref délai les paysages wallons par le traitement d'une nouvelle catégorie de sites non pollués mais d'un désolant effet visuel.

Tout ceci concourt de l'image, essentielle, comme l'a souligné M. CREMER. Là aussi, la Province de Liège a puissamment contribué, par les opérations spectaculaires qu'elle a menées comme l'Eurofête au Pays de Liège, l'année Simenon, les étapes du Tour de France et du Tour d'Italie, et même voici quelques semaines, le départ du premier. Tout ceci sans oublier les nombreuses réalisations en matières touristique et culturelle qui valent à notre Province un nombre sans cesse croissant de visiteurs étrangers.

Toutes ces actions à la fois globales et structurantes, M. CREMER les résume sous le sigle EEE : Economie/Environnement/Emploi. Et M. CREMER annonce le dépôt par le groupe ECOLO d'un amendement budgétaire d'1 € symbolique visant à soutenir la création au sein de la SPI+ d'un département spécifique à cet effet. Bien sûr, son € me ferait plaisir, mais je crains de le décevoir. Un des axes stratégiques poursuivis par la SPI+ de 2001 à 2005 vise, en effet, la création d'emplois par le biais du développement économique durable. Aujourd'hui déjà donc, la SPI+ inscrit son activité sous le signe EEE. Voici donc un objectif qui, à peine formulé, est déjà atteint, et je suis certain que M. CREMER s'en réjouira comme vous.

Il est dommage, Monsieur CREMER, que vous ayez voulu à tout prix raccrocher à votre remarquable intervention votre question rentrée sur Immoval. Où avez-vous vu que ce dossier ait été traité dans l'urgence, et à la va-vite ? Il a connu le cheminement normal de tout dossier : longue et minutieuse préparation politique et administrative, avec, vu le caractère original du projet, des vérifications juridiques particulières, examen approfondi en Députation permanente, et en Commission, avec, pour vous répondre, la présence de deux Députés permanents, examen et vote par notre Conseil. Que manque-t-il à votre bonheur ?

M. DRION.- Un euro !

M. MESTREZ, Député permanent.- Je me réjouis de la qualité des questions et des interventions des trois premiers intervenants et je les félicite pour leur contribution sincère au développement de notre Province.

Avec Monsieur STIENNON, nous changeons de registre.

Vous êtes trop expérimenté, Monsieur STIENNON, pour ignorer les formes et les moyens d'une action positive.

Si votre préoccupation était sincère, vous n'eussiez pas manqué de vous en ouvrir aux Conseillers de votre parti qui siègent au Conseil d'Administration de l'ALE – TELEDIS, de les convaincre, et d'obtenir d'eux qu'ils les relayent dans les instances de l'Intercommunale.

Au cas où vous eussiez ignoré leur nom, je suis certain que votre chef de groupe, dont nul n'ignore l'exquise urbanité, se serait empressé de vous les communiquer.

Vous eussiez pu encore vous adresser directement au Président de l'ALE, dont nul n'ignore le nom et qui eût été tout disposé à vous entendre.

Si, cela fait, vous aviez eu l'impression de n'être pas écouté et entendu, j'aurais compris, alors, que vous vinssiez à cette tribune pour, selon vos propos, « faire passer un message politique ».

Au lieu de cela, c'est dans la presse, et plus particulièrement dans le bien connu bulletin d'informations du Comité de Quartier Saint Jacques – Avroy que vous vous exprimez.

Interpellé d'une manière reconnaissons-le quelque peu cavalière, le Président de l'Intercommunale prend néanmoins la peine de vous répondre de manière fort argumentée par un courrier du 12 octobre 2004. Il y expose, je cite : « le choix des programmes diffusés en analogique est limité par l'encombrement qu'ils occupent sur le réseau et par la nécessité de distribuer les programmes belges et français souhaités par la majorité de notre clientèle ».

Que le nombre de programmes en technologie analogique soit limité est compréhensible par tous, même si on est littéraire, et qu'il faille répondre prioritairement aux attentes de la population desservie, l'est tout autant pour tout démocrate.

En outre, il ressort bien du courrier qui vous a été adressé, que la préoccupation qui est la vôtre, à savoir la diffusion de programmes dans les diverses langues d'une province bicommunautaire et d'une région trilingue est rencontrée. Ainsi les programmes de la télévision communautaire de la Communauté germanophone « K3 » sont diffusés sur le réseau TELEDIS.

Enfin, il vous a été clairement exposé que, dans un avenir proche, avec les autres cabloporteurs, TELEDIS allait s'engager résolument dans la diffusion à mode numérique, répondant de la sorte aux difficultés actuelles liées à la limitation du nombre de programmes.

M. STIENNON.- Vous devriez relire mon intervention !

M. MESTREZ, Député permanent.- De tout ceci pas un mot dans votre intervention qui manifeste bien la différence qu'il y a entre parler pour agir et parler pour paraître.

M. STIENNON.- Relisez le texte !

M. LE PRESIDENT.- Poursuivez, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député permanent.- J'ai fini, Monsieur le Président.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a dès lors pris connaissance dudit rapport.

Document 04-05/6 : La Jeunesse : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour : document 04-05/6. Je cède la parole à M. le Député Paul-Emile MOTTARD, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, Madame la Conseillère, je vous remercie de vous être penchée sur le rapport du Service Jeunesse.

Les entreprises, qui s'y développent et s'y concrétisent, participent d'une politique volontariste de la Province de Liège.

Pour développer ses actions, le Service Jeunesse a fait le choix de s'appuyer sur un partenariat privilégié avec les communes en visant d'abord, au travers des stages « Vacances actives » et de l'opération « Place aux Enfants » à rencontrer les jeunes de 6 à 12 ans.

L'objectif de cette démarche est double. D'abord, offrir l'opportunité aux enfants de vivre des moments de découverte de l'autre et de son environnement au travers de techniques créatives, mais surtout aussi



construire une relation durable avec les élus locaux et les travailleurs de terrain pour ancrer et développer une politique de jeunesse au plan local.

Le seul créneau qui ne visait pas les enfants était le processus de formation.

Celui-ci s'inscrit dans la droite ligne de vos préoccupations, puisqu'il a pour ambition, tout au long des deux ans que dure la formation – par ailleurs homologuée par la Communauté française – de permettre à des adolescents de réfléchir sur leur pratique et d'élaborer des projets en adéquation avec les réalités de leur lieu de vie.

Mais la force de la formation se situe dans le processus lui-même et ses sessions résidentielles. Ces moments vécus induisent par immersion un travail sur les valeurs de respect mutuel, les valeurs de solidarité et les valeurs d'écoute.

Mais circonscrire le travail en faveur des adolescents à une action de formation m'apparaissait un peu restrictif.

C'est ainsi que le projet « EXISTE » est né en activant un nouveau partenariat avec les maisons de jeunes.

Ce festival pluridisciplinaire, qui se déploie sur une petite semaine mais qui se nourrit de plusieurs de mois de préparation en atelier, avec des groupes d'adolescents, est une vitrine de l'expression des jeunes sur des valeurs citoyennes indispensables à la construction d'une société solidaire progressiste et ouverte à l'autre dans ses différences.

Ce travail préparatoire d'expression au travers de formes artistiques variées, s'appuie sur deux thèmes : la justice et l'injustice et les enjeux planétaires.

La première expérience de ce type a eu lieu en avril dernier dans un quartier de Liège, au Thier à Liège, où en quatre jours, 300 jeunes issus de diverses maisons de jeunes ont participé à des ateliers centrés sur l'expression musicale principalement. Fréquenter ce festival était ludique et rafraîchissant devant le dynamisme et la conscience des jeunes qui s'y exprimaient.

La deuxième édition, qui aura lieu l'année prochaine, est en chantier et se déroulera à Engis, avec pour ambition d'irriguer toute cette zone.

Je pense donc qu'en matière de politique pro-active et innovante, nous avons fait nos preuves dans la diversité des initiatives et je ne vous parle là que des actions entreprises par le Service Jeunesse.

Je ne vous parle pas de l'opération « Village Citoyen » pilotée par Liège Province Culture en partenariat, chaque année, avec trois centres culturels et qui s'orchestre depuis trois ans déjà. L'an prochain, il offrira une vitrine au monde associatif des communes de Spa, Wanze et Soumagne.

Et je ne vous révélerai pas le projet en gestation pour 2005-2006 qui devrait faire la fête à la citoyenneté dans la joie et, j'espère, la bonne humeur parce qu'il n'est pas forcément nécessaire de s'embêter et de se prendre au sérieux même si l'on pose des actes importants.

Il va sans dire, Madame la Conseillère, Mesdames, Messieurs les Conseillers, que la commission Jeunesse sera informée de l'évolution de ce projet.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

Le Conseil a dès lors pris connaissance dudit rapport.

Document 04-05/7 : L'Enfance et les Affaires sociales : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : document 04-05/7. Je cède la parole à M. le Député HAMAL, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. HAMAL, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues de la Députation permanente et du Conseil provincial, je tiens à remercier M<sup>me</sup> DUVAL, Conseillère provinciale, pour l'intérêt qu'elle porte aux actions et initiatives développées par la Province de Liège, Département des Affaires sociales, en matière de prévention des « Assuétudes ».

Pour ce qui est du programme 2004-2005 en la matière, au quotidien, en milieu scolaire, comme elle le mentionnait, je puis lui apporter les informations et précisions suivantes.

Il m'apparaît cependant indispensable de resituer ce programme dans le cadre plus général de la Commission provinciale de prévention des « Assuétudes » et de ses actions. En effet, nombre de ces dernières s'inscrivent dans le long terme et bien qu'initiées il y a quelques années, elles sont toujours en cours et dès lors, elles s'écouleront encore pendant l'année 2004-2005.

La Province de Liège s'intéresse depuis de nombreuses années déjà à la problématique des « Assuétudes ». Elle ne pouvait en effet rester indifférente à ce phénomène de société.

C'est ainsi qu'en 1990, la Commission provinciale de prévention des « Assuétudes », était créée. Elle réunit en son sein des personnalités liégeoises du monde médical, judiciaire, social et universitaire.

Elle concentre principalement ses actions, et disons-le même quasi exclusivement, dans les secteurs de la prévention et de l'information. La multiplication des actions développées depuis sa création, fait de la Province de Liège, la seule institution publique qui, à tout le moins en Belgique francophone, de manière systématique, en soutien des associations de terrain, mène des actions d'information et de prévention et ce principalement dans le milieu scolaire.

Actions de surcroît originales, spécifiques et à long terme qui évitent de concurrencer les actions développées par d'autres niveaux de pouvoirs et qui même comblent ce que d'autres ne font pas ou pas encore. C'est ainsi qu'il y a 3 ans, dans le cadre de toutes les discussions tournant autour de la dépénalisation du cannabis dont on reparle d'ailleurs beaucoup aujourd'hui dans la presse suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Arbitrage, il avait été beaucoup question à l'époque de développer des actions de prévention que nous attendons d'ailleurs toujours alors qu'en Province de Liège, cela fait 15 ans que nous agissons.

Nous ne demanderions dès lors pas mieux que ce que nous faisons soit transposé ailleurs sur l'ensemble le territoire de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

C'est pourquoi d'ailleurs, je vous le signale déjà, c'est tout frais comme information, le 1<sup>er</sup> décembre prochain, nous inaugurerons Diabolo-Manques 2, le deuxième bus, en présence notamment de M<sup>me</sup> DOYEN-FONCK, Ministre de la Santé du Gouvernement de la Communauté française, chargée justement au niveau de la Communauté française de toute la politique en matière de prévention des assuétudes.

Cela sera l'occasion, ce jour là, pour M<sup>me</sup> la Ministre de voir l'opération Diabolo-Manques, de mieux la connaître d'autant plus que la Communauté française et son Ministère, à l'époque à l'initiative d'ailleurs de M<sup>me</sup> MARECHAL, avaient accepté de contribuer au financement de ce deuxième bus Diabolo-Manques mais dans le prolongement, il a été convenu avec elle qu'elle rencontrerait les membres de la commission provinciale de prévention des assuétudes pour justement mieux connaître ce secteur, mieux connaître les intervenants et les réalités de terrain. Nous espérons que dans le prolongement, elle y trouvera peut-être un certain nombre d'idées à transposer sur tout le reste du territoire de la Communauté française Wallonie Bruxelles.

Si j'en reviens maintenant aux actions développées par la Commission et pour rencontrer évidemment vos préoccupations, Madame la Conseillère provincial, il faut savoir que dans un premier temps, elle s'est, en premier lieu, attelée à la rédaction de diverses brochures.

Tout d'abord, la brochure "Parents – enfants : Dialogue à propos des dépendances" qui a pour but d'apporter une information objective et précise aux parents qui sont ou qui seront, peut-être un jour, face à un enfant toxicomane. Elle est destinée d'une part, à faciliter le dépistage des premiers signes de consommation et d'autre part, à favoriser une intervention adéquate des parents et surtout un dialogue entre parents et enfants.

Nous en sommes aujourd'hui à la quatrième réédition, ce qui prouve à suffisance le besoin d'information dans ce domaine, notamment des jeunes en milieu scolaire.

A titre informatif, dans le numéro de septembre dernier du Trimestriel « Liège, Notre Province », les lecteurs pouvaient commander différentes brochures et autres plaquettes réalisées par le Département des Affaires sociales. Nous avons reçu, à cette occasion, 459 demandes pour un total de 4.415 documents dont 923 exemplaires de cette brochure.

La Commission a également rédigé un « Répertoire des Formations et Supports de Prévention de la Province de Liège » réalisé à destination des personnes amenées à travailler avec des jeunes et qui se mobilisent en matière de prévention globale ou spécifique des « Assuétudes ».

La dernière réalisation de la Commission s'intitule : Liège « Toxicomanie : Répertoire des Services d'Aide dans la Province de ». Il dresse les caractéristiques de tous les services s'occupant de la problématique des toxicomanies sur tout le territoire provincial.

Mais, désireuse de mener une action plus spécifique en matière de prévention, la Commission provinciale de prévention des « Assuétudes » a mis sur pied et financé en 1993, c'était une opération 1993-1997, la campagne de Prévention Primaire des Assuétudes « Agir avant 12 ans ».

Cette campagne, menée sur tout le territoire de la Province, notamment auprès de 84 communes de celle-ci, avait pour objectifs principaux de sensibiliser les enfants de 10 à 12 ans et leur apprendre à décider à consommer ou non après réflexion.

Les enfants de 10 à 12 ans constituaient notre public-cible et ils étaient touchés par le biais de leur milieu éducationnel au sens large.

Mais dans le prolongement de la campagne « Agir avant 12 ans » le Département des Affaires sociales de la Province de Liège, après réflexion au sein de la Commission provinciale et surtout après avoir interrogé les associations de terrain qui en font partie, leur demandant quels sont les outils dont vous auriez besoin pour pouvoir mener utilement vos actions notamment en milieu scolaire, ces associations de terrain nous ont dit que l'idéal, ce serait de pouvoir disposer d'une exposition, d'un support pour nous aider dans nos interventions dans les établissements scolaires et principalement à destination du cycle inférieur du secondaire. C'est comme cela que a été mise sur pied une vaste campagne de prévention sur les dépendances au sens large (drogues, alcool, jeu excessif...) à destination des adolescents du cycle inférieur des écoles secondaires de la Province de Liège, tous réseaux confondus.

Il s'agit de l'opération Diabolo – Manques qui s'appuie notamment sur une exposition itinérante « Une exploration à la découverte de soi », installée depuis 1999 dans un bus de 18 mètres de long. Ce nouvel outil d'information, d'éducation, d'aide, de prévention doit déboucher sur des projets d'écoles et bien entendu dans le prolongement, au-delà du passage de Diabolo-Manques, permettre la réalisation d'autres activités. Cette initiative est obligatoirement accompagnée par des associations de terrain qui sont amenées à encadrer les directions, les professeurs, les élèves, avant, pendant et après le visite du bus. Il faut savoir qu'en outre, un dossier pédagogique a été rédigé pour aider justement les écoles, au-delà du passage du Diabolo-Manques, à pouvoir poursuivre leur action auprès de leurs élèves.

Cette action a pu est réalisée grâce à un partenariat avec le TEC – LIEGE – VERVIERS – HUY – WAREMME et avec la Compagnie ETHIAS, de nombreuses associations de terrain (Alfa, l'AVAT, Nadja, la Teignouse...) mais aussi grâce au soutien de plusieurs Services provinciaux : La Maison du Social et sa

Commission provinciale de prévention des « Assuétudes », l'Enseignement provincial, les Services Techniques provinciaux et le Service des Expositions.

D'octobre 1999 à aujourd'hui, ce sont 134 écoles, 1.061 classes, 20.270 élèves, qui ont été concernés par l'opération Diabolo-Manques. Elle rencontre manifestement l'intérêt souhaité et c'est pourquoi, au plus tard au début du mois de décembre, j'en ai parlé au début de mon intervention, sera mis en circulation, un deuxième bus grâce notamment au soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles .

Les objectifs poursuivis, à cet effet, ne sont pas purement et simplement de doubler l'opération Diabolo-Manques mais bien :

- de disposer de deux bus, de telle manière, que si pour une raison ou pour une autre, un des deux venait à avoir un problème technique, l'opération Diabolo-Manques puisse continuer dans les établissements scolaires concernés.

Il faut en effet savoir que le programme de passage dans les établissements scolaires est complet jusqu'au mois de juin 2005 et de nombreuses réservations ont déjà été enregistrées pour la fin 2005 et le début de l'année 2006.

Le passage dans les établissements scolaires nécessitent de leur part une certaine préparation et mobilisation importante et il faut donc éviter, qu'à un moment donné, faute de bus, l'opération doive être reportée à une date ultérieure.

- de permettre des actions plus spécifiques dans les établissements qui assurent la formation des instituteurs et des enseignants.
- de pouvoir développer davantage d'actions vers les 5ème et 6ème années primaires ; le deuxième bus étant d'ailleurs adapté pour tenir compte de cette hypothèse.

C'est d'ailleurs dans le prolongement d'interventions faites au niveau de la Commission provinciale mais également à cette tribune, par M<sup>me</sup> la Conseillère provinciale LAMBINON, que nous avons été plus attentifs aux attentes du degré primaire ; les jeunes et même les pré-adolescents aujourd'hui, sont beaucoup plus matures qu'il n'y a 20, voire 30 ans et il est indispensable de commencer dès ce moment là, une action d'information et de prévention.

Mais dans la continuité du passage dans les établissements scolaires de Diabolo-Manques, et je l'ai dit il y a quelques instants, le bus en principe et l'opération ne peuvent intervenir que tous les trois ans, généralement ce sont les trois premières années des humanités qui sont concernées, une fois que c'est trois années sont renouvelées en élèves, le bus en principe revient mais entretemps, il faut permettre aux écoles de poursuivre des actions d'informations et de prévention en dehors de la présence du bus. C'est pourquoi la Commission provinciale a réfléchi à la mise sur pied, à la mise en circulation de nouveaux outils toujours pour aider les associations de terrain dans leur travail, dans leur dialogue avec les élèves. Tel est notamment le cas avec la B.D intitulée « A la recherche de Nicolas ».

Elle est également à la disposition de tous des établissements scolaires de la Province de Liège, tous réseaux confondus. Elle raconte l'histoire d'un adolescent qui, un jour, a pris un chemin de traverse. Elle a été imaginée et construite par des jeunes pour des jeunes.

Cet outil qui se veut interactif. Il trouve son origine dans un travail réalisé en son temps par l'asbl « La Teignouse » dans l'Ourthe-Amblève mais il a été adapté pour un nouvel usage et conceptualisé en fait sur base de deux versions et un dossier pédagogique.

La première version complète, à destination des enseignants et la seconde, dont une partie des bulles sont restées vides, à destination des élèves. Ce deuxième support permet aux enseignants ou aux éducateurs d'exploiter avec les jeunes les différents thèmes abordés ou non dans la bande dessinée complète et après la lecture de celle-ci, d'en réécrire les scénarios tout en suscitant dialogues et réflexions.

Un autre outil a été plus récemment mis à la disposition des associations de terrain et notamment pour des actions dans les Etablissements scolaires : il s'agit du « Kottabos » dont les objectifs pédagogiques sont de développer la connaissance des mécanismes de l'alcoolisme et la prise de conscience des risques immédiats liés à la consommation d'alcool. C'est également un point que vous avez abordé, je vais y revenir.

Il s'adresse principalement à toutes celles et tous ceux qui, ayant une mission éducative et/ou de prévention de la santé auprès des élèves de l'Enseignement secondaire inférieur et supérieur.

Tout comme l'opération « Diabolo-Manques », l'utilisation de ces nouveaux outils doit s'effectuer avec l'encadrement d'intervenants de terrain ou d'éducateurs.

Pour ce qui est maintenant de la problématique de la consommation excessive d'alcool, vous avez tout à fait raison, Madame la Conseillère provinciale, d'aborder à nouveau ce point et d'insister sur celui-ci. Il s'agit bien entendu là d'un point sur lequel la Commission provinciale de prévention des assuétudes a souhaité également s'intéresser et développer un certain nombre d'actions.

Des chiffres récents montrent d'ailleurs qu'il est plus que temps de se préoccuper de ce phénomène ; l'alcoolisme prenant de plus en plus d'ampleur. A l'occasion d'un débat au Sénat français sur la politique de réduction des risques de la toxicomanie, les experts ont classé l'alcool au sein du groupe le plus dangereux, au même titre que l'héroïne et la cocaïne. En plus, on ne le répétera jamais assez suffisamment : il y a davantage de personnes aujourd'hui, dans notre pays, qui souffrent d'un problème de boisson que de personnes concernées directement par de la consommation de drogues dures, telle que la cocaïne

Face à ce constat, les membres de la Commission ont souhaité tenter d'y apporter des solutions novatrices en Province de Liège.

La première réalisation de la Commission en la matière, c'est la brochure « Problème d'alcool ?... ne restez pas seul » qui a rencontré un vif succès non seulement auprès du monde de l'enseignement mais également auprès du monde de l'industrie. Nous avons déjà dû procéder à sa réimpression en plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires. Le but de cette brochure est d'informer, d'interpeller et de sensibiliser chacun à propos de sa consommation personnelle, d'attirer l'attention sur les consommations à risques ou excessives, mais également de donner une série de numéros de téléphone, d'adresses permettant à toutes celles et tous ceux qui ont un problème avec l'alcool, soit directement comme consommateur, soit pour les proches qui ont besoin d'un soutien, d'une aide, de pouvoir obtenir des adresses de services à même d'intervenir ou d'aider.

Désireuse également de se singulariser par des initiatives nouvelles, la Commission provinciale « Assuétudes », en collaboration avec le T.E.C. LIEGE-VERVIERS-HUY-WAREMME, a également mis en place un numéro spécifique de première écoute et d'orientation à partir de la Maison du Social de la Province de LIEGE. Là également, l'objectif poursuivi, grâce à ce numéro de téléphone, est de permettre une orientation rapide et personnalisée vers les structures médico-sociales connues et appropriées de la Province.

Par ailleurs, comme vous l'avez très bien rappelé dans votre intervention, Madame DUVAL, et c'est aussi un élément important dans l'action de nous avons menée, le thème de la première semaine provinciale de prévention des « Assuétudes » a justement été « Alcool et Jeunes »

Cela me permet d'ailleurs de souligner à nouveau que nos principaux objectifs, dans le cadre de nos actions de prévention de l'alcoolisme sont :

- d'inviter les gens à boire de manière raisonnable et intelligente. En aucun cas, il ne s'agit pas de prohiber purement et simplement la consommation d'alcool et ce quelle qu'en soit la forme ;
- il faut reculer l'âge de la première consommation d'alcool. Il est ainsi de notoriété, tant en Belgique qu'en France, que la prise occasionnelle de boissons alcoolisées est en augmentation chez les jeunes et ce de plus en plus tôt.

Il est même admis, que plus on commence tôt à s'adonner à l'alcool, plus cela suscite de répercussions. Les jeunes qui boivent avant 15 ans ont quatre fois plus de risques de devenir des adultes alcooliques.

- enfin, en groupe, et notamment chez les jeunes, doit-on nécessairement consommer des boissons alcoolisées parce que les autres le font ? La réponse est bien entendu négative et il faut donc déculpabiliser ceux qui ont envie de consommer autre chose.

Mais, si vous avez parlé, Madame la Conseillère provinciale, des méfaits de l'alcool, si vous avez parlé des méfaits des drogues, si vous avez également parlé de la problématique du tabagisme et je vous

renvoie à l'excellente intervention de mon Collègue, M. PIRE, il y a quelques jours à cette tribune, il y a quand même un fléau dont vous n'avez pas parlé, et qui pourtant mérite de retenir toute notre attention et notamment en raison des dégâts qu'il est susceptible de causer chez les jeunes. C'est la problématique du jeu excessif.

Devant l'ampleur du phénomène du jeu excessif et des graves conséquences pécuniaires mais également familiales et sociales qu'il entraîne, la commission provinciale de prévention des assuétudes a également placé ce thème au cœur de ses préoccupations. Elle a d'ailleurs décidé que cette thématique serait retenue pour la deuxième semaine provinciale de prévention des « Assuétudes » qui a eu lieu au mois de mars dernier.

La Commission a également procédé à l'impression d'un document édité à l'origine par la Commission fédérale des jeux de hasard : « Jouer, plaisir et divertissement ? » mais adaptée aux contingences propres de la Province de Liège, notamment pour ce qui est de renseigner, à nouveau, un certain nombre d'adresses, de numéros de téléphone où les personnes qui ont un problème avec le jeu, voire leurs proches, peuvent trouver appui, aide et soutien.

De plus, en partenariat avec le Centre Alfa, une formation spécifique à cette problématique a été proposée en mai 2003, puisque c'est un phénomène nouveau, il faut reformer des intervenants de terrain à même de rencontrer les préoccupations des personnes concernées, donc, avec le Centre Alfa, nous avons organisé une formation spécifique à destination des intervenants des services de santé mentale. Elle portait sur les aspects juridiques, financiers, et psychologiques de cette forme de dépendance.

Le problème du jeu évidemment, Madame la Conseillère, est d'autant plus important que si le jeu que je vais qualifier de physique dans des salles et des casinos aujourd'hui est particulièrement réglementé quand aux nombres de machines, quand aux mises horaires maximales, etc, par contre, il y a le jeu par internet où là malheureusement aujourd'hui, il n'y a pas encore de contraintes suffisantes pour limiter les dégâts qui demain pourraient être occasionnés non seulement bien entendu aux adultes mais surtout aux jeunes. En effet, jusqu'il y a peu de temps, certaines sociétés casinotières françaises avaient mis sur pied des sites internet permettant à des jeunes, des adolescents d'aller jouer très facilement, même le cas échéant de gagner des petites mises mais gagner toujours et après un certain temps, on leur reversait les montants qu'ils avaient promérités. Fort heureusement, il a été mis fin à ce type de pratique visant à créer, notamment chez les jeunes, une certaine accoutumance.

Comme vous aurez ainsi pu le constater, Madame la Conseillère provinciale, c'est un travail de longue haleine qui est ainsi poursuivi et qui se poursuivra en 2005 ; nous voulons encore aller durant cette année plus loin en suscitant davantage de collaboration avec les communes de la Province de Liège. Il leur a été ainsi demandé, fin 2005, de s'associer à la prochaine semaine provinciale de prévention des « Assuétudes » en organisant différentes activités à destination des jeunes.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a dès lors pris connaissance dudit rapport.

Document 04-05/8 : Le Logement : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

Document 04-05/11 : Les Prêts d'études : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour : document 04-05/8. Je cède la parole à M. le Député permanent HAMAL, pour la réponse de la Députation permanente, sur le Logement et les Prêts d'études.

M. HAMAL, Député permanent (à la tribune). Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, mes chers collègues de la Députation permanente et du Conseil provincial, comme chaque année, dans le cadre du rapport d'activités sur le Logement, il me revient de répondre aux différentes questions posées sur les prêts provinciaux en la matière, qu'il s'agisse des prêts hypothécaires ou des prêts complémentaires.

Permettez-moi tout d'abord de remercier à nouveau M. LHOEST pour son intervention et surtout pour la constance et la persévérance qu'il met pour suivre la politique de la Province de Liège en matière de logement, et ce sous ses différents aspects et notamment les prêts provinciaux.

Je pense bien sincèrement, Monsieur LHOEST, que si vous n'existiez pas, nous devrions vous réinventer.

M. DESMIT.- En mieux !

M. GEORGES.- On va le cloner !

M. LE PRESIDENT.- Poursuivez, Monsieur le Député.

M. HAMAL, Député permanent.- Vous voulez que je répète, Monsieur LHOEST ?

Je pense bien sincèrement, cher Monsieur LHOEST, que si vous n'existiez pas, nous devrions vous réinventer.

A la fin de votre intervention, en guise de conclusion, vous précisez qu'à votre avis, les prêts hypothécaires octroyés par la Province seraient inadaptés à la réalité du marché et feraient double emploi.

Vous faites à cet effet référence bien entendu aux prêts octroyés par la Région wallonne et aux conditions de ces derniers en comparaison avec les modalités propres aux prêts provinciaux.

Je puis fort heureusement vous rassurer entièrement sur ces deux points.

Tout d'abord, nos prêts hypothécaires ne font nullement double emploi et cela a été admis dans le cadre des nombreuses discussions et autres négociations qui ont eu lieu fin de l'année 2001 mais également au début de l'année 2002 lorsqu'il s'est agi de discuter des compétences des Provinces dans un certain nombre de domaines et notamment le logement.

Il a finalement été admis que les actions provinciales en la matière étaient additionnelles et complémentaires et surtout, pour ce qui concerne plus spécifiquement nos prêts hypothécaires, et je vais y revenir, ils s'adressent à des personnes qui ne seraient pas à même d'obtenir un prêt logement auprès de la Région voire d'autres organismes de prêts, qu'ils soient publics ou privés.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de cette complémentarité Région – Provinces, nos actions en matière de prêts, qu'il s'agisse des prêts hypothécaires mais également des prêts complémentaires, ont été reprises dans les partenariats 2003 mais également pour la période 2004-2006.

Il est en outre utile, dans le cadre d'une politique équilibrée du logement, de travailler non seulement sur le locatif mais également sur l'acquisitif, pour permettre ainsi au plus grand nombre, d'accéder à la propriété.

Ensuite, comme je le précisais déjà il y a quelques instants, les prêts hypothécaires provinciaux concernent des personnes qui ne seraient pas à même d'obtenir un prêt ailleurs, et ce pour des questions par exemple d'âge, de revenus ou encore de garanties à proposer.

De surcroît, et cela est particulièrement important, M<sup>me</sup> BECKER l'a d'ailleurs bien compris lorsqu'elle précise dans son intervention que nos prêts hypothécaires permettent d'acquérir un logement à des conditions identiques ou quasi-identiques au loyer que les emprunteurs paient chaque mois, en retenant un montant maximum au niveau du prêt, de la valeur du bien en quelque sorte, de 40.000 €, en fonction de la durée du prêt et du taux d'intérêt applicable, les mensualités à acquitter correspondent à peu de chose près à ce que le candidat emprunteur doit honorer comme loyer pour se loger dans le secteur locatif privé.

C'est par ce biais là qu'il faut apprécier nos prêts hypothécaires et le segment de marché que nous avons voulu rencontrer depuis de nombreuses années déjà. De surcroît, chose importante, ils permettent le maintien de la population dans les centres urbains et surtout ils contribuent par-là même à la rénovation et à la revitalisation urbaines.

Notons également, et c'est important, qu'il n'est pas question, dans le cadre de nos prêts hypothécaires, de renoncer pour les emprunteurs à un quelconque confort car les services provinciaux et moi-même sommes particulièrement attentifs à ce que, dans le cadre de l'acquisition qui est ainsi faite, le montant emprunté, voire les quelques ressources propres des candidats emprunteurs, leur permettent non seulement d'acheter le bien mais également d'effectuer un certain nombre de travaux pour que le bien corresponde aux normes élémentaires, voire même permettant au bien de correspondre aux normes élémentaires, voire même plus en matière de confort, d'hygiène et de salubrité publique.

Par ailleurs, le plafond des revenus, les revenus que l'on doit justifier, en tout cas le plafond à ne pas dépasser, varie en fonction du nombre de personnes à charge de l'emprunteur.

Lors d'une prochaine réunion de la 5<sup>ème</sup> Commission, je ne manquerai d'ailleurs pas de venir avec les dossiers qui ont été acceptés au cours de ces derniers mois pour montrer aux membres de la Commission et notamment à vous-même, Monsieur LHOEST, qu'en définitive, ce sont des immeubles pas si mal que cela qui peuvent être acquis.

Enfin, auprès du public concerné, nos prêts hypothécaires ne sont pas si inadaptés quand on constate le véritable engouement qu'ils ont suscité, qu'ils suscitent encore ces derniers mois.

Rappelons ainsi, sur le plan des chiffres, qu'en 2001, ce sont 44 prêts hypothécaires qui avaient été accordés.

En 2002 et en 2003, leur nombre avait été moindre et vous vous souviendrez que, dans le cadre justement d'une part, des négociations sur les compétences des provinces et d'autre part, de la conclusion des partenariats Région – Provinces, dans l'attente de ce qui pourrait être fait ou non, nous nous étions montrés prudents en matière de promotion pour ce qui est des prêts provinciaux, avec pour conséquence que les prêts hypothécaires, mais cela vaut également pour les prêts complémentaires, étaient retombés à 30 unités en 2002 et à 36 en 2003.

Par contre, pour 2004, le nombre de prêts hypothécaires octroyés à l'heure actuelle s'établit à 61, soit près du double.

Si j'en viens maintenant, cher Monsieur LHOEST, aux prêts complémentaires à l'achat, la construction, la transformation ou l'embellissement d'un bien immobilier, ils continuent également à rencontrer un certain intérêt de la part des candidats emprunteurs.

Comme vous aurez cependant pu le constater à la lecture du rapport d'activités, il s'agit, principalement pour la période allant du mois de juillet 2003 à juin 2004, de prêts complémentaires à l'achat et dans une moindre mesure de prêts complémentaires à la transformation : le rapport est généralement de 2/3 – 1/3.

En fait, le créneau qui a surtout été privilégié est celui des prêts complémentaires à l'achat tout simplement parce que la collaboration que nous entretenons depuis de nombreuses années avec d'autres organismes de crédit, tant publics que privés, montre qu'au-delà du prix d'acquisition du bien proprement dit, il y a un certain nombre de frais tels que par exemple les frais de notaire qui ne sont généralement pas pris en compte dans le cadre du prêt principal.



Nous avons même dû à une certaine époque mettre le holà par exemple avec le Fonds des familles nombreuses de Wallonie qui considérait que les prêts complémentaires provinciaux pouvaient venir suppléer à son insuffisance d'intervention dans le cadre du prêt principal. En effet, le prêt du Fonds des familles nombreuses ne couvrait l'acquisition du bien qu'à concurrence de 90 %; il y avait donc un différentiel.

Mais indépendamment de cela, il faut bien constater, et ce pour partie, pour les mêmes raisons que celles déjà invoquées pour les prêts hypothécaires, que si en 2001, ce sont 597 prêts complémentaires qui ont été octroyés, leur nombre est tombé en 2002 à 314 et en 2003 à 186.

Par contre, en l'état, pour 2004, nous en sommes déjà au 30 septembre à 134 prêts complémentaires.

Mais pour ce qui est plus spécifiquement des prêts complémentaires, et nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises au niveau de la cinquième commission, nous avons voulu dès le début de la présente législature provinciale resserrer les critères d'octroi, et ce pour qu'ils correspondent exactement à leur finalité surtout au niveau des prêts complémentaires à l'achat, c'est-à-dire la couverture des frais de notaire.

L'expérience avait en effet montré que, dans un certain nombre de cas, sur base des informations communiquées par les études notariales, le montant demandé et octroyé ne correspondait pas strictement aux frais de notaire mais à plus et qu'une ristourne était dès lors faite par le notaire directement aux candidats emprunteurs leur permettant de financer d'autres dépenses et ce sans que nos services aient été informés.

Il n'en demeure pas moins, Monsieur LHOEST, que nous devons veiller, que ce soit pour les prêts hypothécaires comme pour les prêts complémentaires, à ce que ceux-ci correspondent à la réalité du marché en adaptant, le cas échéant, leurs modalités d'octroi, mais il nous faut également tenir compte des réalités budgétaires.

Or, de ce point de vue, la Province de Liège, depuis de nombreuses années déjà, fait un effort particulièrement important puisqu'en moyenne, ce sont entre 3 et 5 millions d'euros qui ont été consacrés à cette politique de prêts provinciaux.

J'en terminerai, Monsieur LHOEST, avec votre intervention en vous précisant que les primes régionales peuvent être cumulées avec les prêts provinciaux. Nos services ne manquent d'ailleurs jamais de donner toute information et précision utiles aux candidats emprunteurs à ce sujet et le cas échéant, de les renvoyer vers les services compétents de la Région.

Vous comprendrez cependant, qu'il ne nous appartient pas de nous immiscer dans le contrôle de l'octroi par la Région wallonne des prêts et primes que cette dernière accorde, soit en direct, soit via des organismes publics de crédit.

Si j'en viens maintenant à l'intervention de M<sup>me</sup> BECKER, je la remercie de constater que, depuis de nombreuses années déjà, la Province de Liège mène une politique du logement très active, et ce sous différents aspects et notamment celui des prêts provinciaux au logement.

Vous avez parfaitement compris, Madame, les objectifs poursuivis par lesdits prêts et nous ne manquons pas chaque fois que nécessaire d'en assurer la promotion voulue.

Les efforts entrepris à ce sujet, fin 2003 et début 2004, portent leurs fruits et il suffit de voir l'augmentation du nombre de prêts tant complémentaires qu'hypothécaires octroyés durant l'année 2004 par rapport à l'année 2003. Je vous renvoie aux chiffres que je viens déjà de citer.

Sur le plan maintenant des actions qui sont développées pour promouvoir nos prêts, citons bien entendu des contacts réguliers avec les médias mais également des courriers adressés aux communes et plus précisément à leurs échevinats des Affaires sociales mais également aux C.P.A.S. pour les informer utilement et surtout leur demander d'assurer toute diffusion utile auprès de leurs administrés.

Pour ce qui est maintenant de votre proposition d'envisager de compléter notre arsenal en matière de prêts provinciaux au logement par des avances remboursables aux demandeurs d'une prime à la réhabilitation auprès de la Région wallonne, cela est bien entendu toujours envisageable.

Je vois d'ailleurs que vous êtes bien renseignée en la matière puisque les modalités que vous proposez sont en fait celles proposées par la Province du Hainaut.

Il s'agit donc là d'une piste qui, le cas échéant, pourrait être explorée mais, comme je le précisais déjà à M. LHOEST il y a quelques instants, dans le cadre de tout budget provincial, il y a des limites à respecter mais il ne faut pas exclure qu'un jour, dans le cadre des contacts avec la Région wallonne, et notamment dans le cadre des partenariats en cours, il nous soit demandé de procéder à de telles avances en complément ou en remplacement d'actions que nous menons.

En d'autres termes, on ne sait pas tout faire en même temps et c'est ainsi par exemple qu'au niveau de la Province du Hainaut, si au-delà de ces avances, elle accorde des prêts complémentaires à l'achat, à la construction, à l'aménagement d'une habitation, elle n'a pas par contre de prêts hypothécaires à l'acquisition et à la rénovation, comme c'est le cas en Province de Liège.

Si j'en viens maintenant, Madame BECKER, à votre question sur les prêts d'études, il n'entre pas dans les intentions de la Députation permanente de revoir les plafonds de revenus pris en compte car il ne s'agit pas de plafonds propres à la Province de Liège mais bien de ceux retenus par la Communauté Française Wallonie-Bruxelles dans le cadre des barèmes, des prêts d'études et des bourses d'études qu'elle octroie elle-même. Ces plafonds font l'objet régulièrement d'adaptations.

Par ailleurs, retenir des plafonds différents au niveau de la Province de Liège ne pourrait qu'entraîner une confusion dans le chef des candidats emprunteurs quant aux modalités en vigueur d'un côté ou de l'autre. Rien de tel qu'une certaine harmonisation en la matière et qui s'inscrit tout à fait dans les partenariats qui existent entre la Province de Liège et la Communauté Française Wallonie-Bruxelles.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. J'invite M. le Député MOTTARD à poursuivre sur ce dossier.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, chers Collègues, je réponds aux questions de M<sup>me</sup> RUIZ, de M<sup>me</sup> Vicky BECKERS, de MM. DODRIMONT, Jacques LECLERCQ, Alain DEFAYS et notre ami Marcel LHOEST.

Les interventions sur le logement furent multiples, riches, structurées, parfois polémiques, que voulez-vous, cela peut se produire mais n'entache pas profondément, je pense, un débat passionné. Car c'est de cela qu'il s'agit.

On touche ici à une frange importante de nos concitoyens en rupture, qui vivent hors normes, parfois par choix, trop souvent par contrainte et à qui il manque un droit fondamental : un logement décent.

A travers les interventions, deux questions fondamentales sont formulées ; l'une concerne l'habitat permanent dans les campings, l'autre l'insuffisance de logements sociaux en région wallonne.

Pour les plans HP, il faut déraciner des familles entières pour essayer de les reloger à proximité de leur lieu de vie, sous peine de les pénaliser plus encore.

Pour les centres urbains, éviter, par une insuffisance de l'offre, d'encourager certains propriétaires véreux qui profitent du désarroi de personnes fragilisées en réclament des loyers exorbitants pour des taudis, tout en ne créant pas des ghettos dans les quartiers des cités.

Ces deux questions centrales aux diverses interventions doivent se traiter avec la délicatesse requise pour préserver l'intégrité des personnes concernées et s'intégrer d'office dans les partenariats élaborés avec la Région wallonne. Les réponses à y apporter doivent prendre en compte ces paramètres ainsi que la diversité et la complexité des situations de chaque réalité de terrain.

Pour les dessus de commerce, une enveloppe de 250.000 euros est dédicacée pour soutenir les projets. L'écueil auquel je suis confronté est que, si la plupart des décideurs adhèrent à cette idée généreuse, les projets manquent.

Après la décision prise en 2003, pour soutenir la réhabilitation de Jemeppe centre, il y a en ce moment un seul dossier en gestation pour la Ville de Liège, rien à Verviers, rien à Huy et évidemment, je ne lance la pierre à personne.

Comme l'a fait remarquer d'ailleurs Jacques LECLERCQ dans son intervention, ces perspectives sont malaisées à concrétiser en fonction notamment de la multiplicité des intervenants.

Les temps de gestation sont longs avant d'aboutir.

Il est donc plus que nécessaire d'ouvrir, au plan local, plusieurs chantiers pour tenter d'en mener l'un ou l'autre à bonne fin, dans des délais raisonnables, afin que la Province de Liège puisse activer ses moyens, en partenariat avec la Région wallonne, sur cet axe qui, à mes yeux, reste prioritaire, même s'il est difficile.

Pour les plans HP, les cinq communes liégeoises (Sprimont, Esneux, Comblain-au-Pont, Aywaille et Wasseiges) sont engagées dans la phase 2. Cela concerne donc aujourd'hui, en cumulant la phase 1 et 2, un peu moins de 1200 personnes.

Le défi est énorme et vous avez raison, Madame RUIZ, Monsieur DODRIMONT et Monsieur DEFAYS, de dire qu'il ne faut pas ménager son énergie et ses relais pour faire progresser les dossiers.

Toutefois, il faut rappeler que cette année 2004, outre sa spécificité électorale, a également été celle du dépôt des plans triennaux élaborés par les communes et pour lesquels la Province apporte son aide en partenariat avec la Région wallonne.

Chacun avance sur le terrain à des allures variables et suivant des priorités qui sont propres à chaque réalité, ce qui ne simplifie pas les situations à cerner.

Afin de mieux appréhender la problématique, j'ai visité des communes concernées d'Ourthe-Ambève, j'ai rencontré les locataires et les propriétaires de caravanes et poursuivi les rencontres avec les opérateurs régionaux.

Cette volonté d'avancer s'est traduite par une inscription budgétaire de 100.000 € au budget 2005. Je pense que l'aide provinciale doit, ici, comme pour les autres dossiers relatifs au logement, s'inscrire dans le cadre d'un partenariat avec la Région wallonne en vue d'accroître l'offre de logements.

En effet, les chiffres des premières décisions font apparaître que majoritairement les personnes issues des campings sont relogées dans le secteur privé plutôt que via les sociétés de logements.

Cependant, à la lecture du plan triennal 2004-2006 en matière de logement social, j'ai découvert que sur ces trois années de référence, une seule commune avait déposé un seul projet acquisition/rénovation attaché à l'article 54 du Code wallon du logement pour 6 appartements. Ce n'est guère encourageant lorsque l'on vise l'augmentation de l'offre locative.

Mais ici non plus, je ne lance pas la pierre aux mandataires locaux. Il y a un moment où se tarit la source des bâtiments publics ou para-publics potentiellement aménageables en logement unifamilial.

Dès lors, l'axe que je souhaite privilégier est la mise en œuvre de dispositifs permettant aux communes de procéder, dans des temps brefs, à l'achat d'immeubles issus du patrimoine privé, en vue

d'augmenter l'offre de logements locatifs de manière progressive et constante tout en n'excluant pas des aides complémentaires à celles octroyées par la Région wallonne.

Je pense que notre commission du logement aura son mot à dire sur les modalités d'aide de ces communes dans les prochaines semaines.

Enfin, j'ai le plaisir de vous informer qu'en ce qui concerne les aides aux dossiers acquisition/rénovation, article 54 du logement, la Députation permanente aura à statuer dans les très prochaines semaines, les prochains jours, sur ces hypothèses et donc nous aurons l'occasion, en commission, probablement au mois de novembre, d'examiner les décisions et les propositions.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a dès lors pris connaissance du rapport du Logement et des Prêts d'études

Document 04-05/9 : L'Enseignement : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

Document 04-05/10 : La Formation et les Centres PMS : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Points 18 et 19 de l'ordre du jour : documents 04-05/9 et 10. M. le Député permanent GILLES répondre sur ces deux dossiers, ainsi que sur le dossier relatif à l'Intranet, demain.

Document 04-05/15 : Le Tourisme : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour : document 04-05/15. La discussion générale a été déclarée close hier et M. le Député permanent MESTREZ répondra demain.

Document 04-05/20 : Arrêt du compte général des fonds gérés par la Députation permanente pour l'année 2003 (compte budgétaire)

Document 04-05/19 : Perception en 2005 de diverses taxes provinciales et règlements y afférents

Document 04-05/18 : Budget provincial 2005

Document 04-05/21 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2005 – 1ère série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 33, 34, 35 et 36 : documents 04-05/20, 19, 18 et 21. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission. J'invite successivement les rapporteurs à nous en faire connaître les conclusions.

Pour le document 04-05/20, j'invite M. GENET.

M. GENET, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame le Greffier, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, ce point n'a pas suscité de question ou d'observation et un vote a été émis : 11 voix se sont prononcées pour et 5 se sont abstenues.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M<sup>me</sup> DAHNER à faire le rapport des documents 04-05/19 et 18.

M<sup>me</sup> DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le document 04-05/19 « Perception des taxes provinciales pour l'année 2005 » a été examiné par la septième commission à l'issue de la séance du Conseil provincial qui s'est tenu le lundi 18 octobre 2004.

Un commissaire fait remarquer que, par une circulaire, la Région wallonne conseille vivement de reprendre les taxes et règlements y afférents. Il demande si cela est fait. Un membre de l'administration lui répond que tout est publié et mis à la disposition des citoyens sur le site internet.

En l'absence de tout autre remarque ou question, notre septième commission vous propose, par 11 voix pour et 5 abstentions, d'adopter la présente résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Faites à votre aise pour le rapport suivant.

M<sup>me</sup> DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Madame la Greffière, Monsieur le Président, Messieurs les Membres de la Députation permanente, chers Collègues, le projet de budget provincial 2005, déposé le lundi 11 octobre 2004 aux membres de la septième commission, a été examiné par celle-ci à l'issue de la séance du Conseil provincial qui s'est tenu le lundi 18 octobre 2004.

Seules des questions d'ordre général et portant sur le budget ordinaire ont été posées.

Tout d'abord, les questions d'ordre général.

Un commissaire demande si le rapport de la Cour des Comptes est parvenu à la Province et si oui, quand le recevrons-nous. Le Député en charge du dossier lui répond qu'il sera disponible dès qu'il sera arrivé.

Le même commissaire dit ne pas avoir vu dans les documents, la liste du personnel provincial et celle des engagements (plan d'embauche) pour 2005. Il lui est répondu qu'elles ne sont pas établies.

Un autre commissaire s'interroge sur les sommes prévues pour les rémunérations pour le personnel qui augmentent de 2 à 5% et celle de la Députation permanente qui, elle, augmente de 3,3%. Il lui est répondu que l'augmentation pour le personnel, c'est les allocations sociales directes, l'augmentation du pécule de vacances, l'index, les promotions. Pour la somme prévue pour la Députation permanente, c'est entre autres les indemnités de départ des députés permanents sortants.

Le même commissaire fait remarquer que les allocations sociales directes augmentent fort mais que l'augmentation prévue pour le personnel enseignant est insignifiante par rapport aux autres personnels et que les frais de fonctionnement sont pour la plupart maintenus comme en 2004 mais que ceux prévus pour le fonctionnement technique ont largement augmenté. Il lui est répondu que pour le personnel enseignant, on perçoit encore de l'argent de la Communauté. Quant aux frais de fonctionnement technique, il s'agit de couvrir les contrats d'entretien du matériel.

Les autres questions se rapportent au document 04-05/18.

Page 11 : Fonds : article 021/741011 : quote-part dans le financement général des provinces relative aux partenariats.

Le commissaire fait remarquer qu'il s'agit d'une augmentation de 20% alors qu'il n'y a pas d'augmentation prévue pour les services d'incendie. Il lui est répondu que la Région wallonne accepte puisque nous pourrions justifier les services que nous offrons, entre autres Ecole du feu.

Page 56 : Cours d'eau non navigables : article 484/613720 : Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie.

Un commissaire demande pourquoi 1 € est-il prévu. Le poste reste ainsi ouvert en prévision des compétences qui seront maintenues à la Province.

Page 79 : Repas scolaires : article 702/702010 : Vente et recouvrement de prestations au secteur privé.

Un commissaire demande que devons-nous entendre par secteur privé. S'agit-il d'école privée et si oui, qui ? Il lui est répondu qu'il s'agit des étudiants quelque soit l'établissement concerné.

Page 111 : Service de la Jeunesse : article 761/740020 : Subventions de la Région wallonne.

Un commissaire s'étonne que cette année, aucune somme n'est prévue. La réponse qui lui est donnée est la suivante : il s'agissait d'un produit ponctuel (Natura 2000) et cette année rien n'est prévu.

Page 128 : Centre régional d'entraînement et de formation des jeunes footballeurs (CREF) : article 764/100000 : Loyers d'immeubles et charges locatives.

Un loyer d'1 € est prévu, c'est l'euro symbolique de la convention pour location d'infrastructure.

Page 135 : Fonds d'Histoire du Mouvement wallon : article 771/740020 : Subvention de la Région wallonne.

Un commissaire demande à quoi correspond cette somme. Il lui est répondu qu'actuellement, une subvention est versée pour le traitement et le fonctionnement d'une personne mais dès que celle-ci sera pensionnée, la Région wallonne arrêtera sa subvention.

Page 148 : Aide et action sociales : article 801/640619 : Crédit mis à la disposition de la Députation permanente pour l'aide aux organismes de téléservice.

Le commissaire demande des explications sur l'intitulé « crédit mis à la disposition ... ». Cet intitulé, il le retrouve à différentes pages (exemple : pages 74, 76, 86, 120). Il lui est répondu que dans l'article qui nous préoccupe, il s'agit de divers téléservices, la liste de ceux-ci n'apporterait aucune information supplémentaire. Mais les critères d'attribution repris pour la distribution de ces crédits sont les mêmes que pour les autres.

Aucune question n'a été posée sur le budget extraordinaire.

Notre septième commission vous propose donc, par 11 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif au budget provincial 2005.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite maintenant M. DRION à nous faire le rapport sur le budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2005 – 1<sup>er</sup> série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, après un débat fructueux, votre septième commission vous propose, par 11 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente qui vous est soumis.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je vous rappelle que la date limite pour déposer les amendements budgétaires est fixée à demain au plus tard. Ces amendements doivent être déposés selon le prescrit de l'article 82 de notre règlement d'ordre intérieur.

Le lundi 25 sera réservé à l'intervention des chefs de groupe et le mardi 26, nous entendrons la réponse de la Députation permanente et nous passerons au vote des dossiers budgétaires.

J'ouvre donc, à présent, la discussion générale sur ces quatre dossiers. Je prends une grande feuille. Qui souhaite intervenir ? M. DEFAYS, M<sup>me</sup> FRENAY, M<sup>me</sup> MARAITE, M. KEUL, M. MERCENIER, M<sup>me</sup> STASSEN, M. THEUNYNCK, M<sup>me</sup> WAONRY, M. BARTH, M. CREMER, M<sup>me</sup> BECKER. Nous allons commencer par M. DEFAYS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, au travers de mon intervention, je voudrais aborder l'organisation et surtout l'avenir des services de secours et particulièrement des services d'incendie.

Chaque jour, des milliers de pompiers, de policiers, d'ambulanciers et de fonctionnaires de la protection civile se mobilisent pour sauver des vies. Mais la catastrophe que notre pays a connue dernièrement a montré une nouvelle fois la dangerosité du travail et principalement celui des pompiers, mais aussi la nécessité et l'aspect indispensable de leurs services.

Notre Province n'a pas été épargnée, rappelons-nous tristement la catastrophe de Theux. A ce jour, la compétence, la bonne volonté et le courage des pompiers ne suffisent plus. Il faut avancer, il faut aller plus loin : les pompiers notamment n'ont que trop attendu.

C'est un simple constat comme entrée en matière. Des solutions peut-être au travers de cinq points : au travers d'une réforme, du matériel de qualité, d'une formation pratique, d'un financement diversifié et d'un statut digne.

#### 1. Une réforme

Les entités de la Province pourraient être regroupées dans une seule entité opérationnelle de manière à permettre l'utilisation rationnelle des moyens matériels et en personnel actuellement disponibles au niveau de l'ensemble de la province.

Cette entité pourrait être constituée sous la forme juridique d'une intercommunale qui passerait des conventions avec les entités existantes (ILLE notamment et les différentes zones).

Tous les services fonctionneraient sur base de secteurs redessinés en fonction de critères objectifs, sur base d'un schéma d'analyse et de couverture des risques, des moyens disponibles, du temps de déplacement, de compétences particulières et de particularités géographiques.

L'intégration technique de tous les services d'incendie et de secours d'une province n'exclut pas que ceux-ci puissent garder au moins dans une phase transitoire des statuts différents.

Le service provincial coordonnerait l'activité de ces services et pourrait les compléter par la délocalisation d'implantations mal situées et/ou l'implantation de nouvelles unités là où le besoin s'en ferait sentir. Cette organisation permettrait de répartir le matériel selon les besoins.

Une des façons de réformer de manière rationnelle et économique la sécurité civile serait sans doute de passer par la réalisation d'un audit externe au pays.

#### 2. Du matériel de qualité

De nombreux véhicules sont dans un état vétuste – rien d'étonnant quand on sait que certains ont plus de 20 ans d'âge – d'autres sont carrément inutilisables. La presse fait d'ailleurs régulièrement état du ras-le-bol de l'un ou l'autre service d'incendie de Hamoir à Waremme en passant par Huy notamment. Ce n'est pas une liste exhaustive, bien loin de là.

A la base de cette situation, les sommes dérisoirement faibles consacrées par le Ministère de l'Intérieur. Il faut savoir qu'est alloué un montant annuel de 12.500.000 € pour l'achat et l'entretien du matériel des 251 services d'incendie du pays.

Le Ministre de l'Intérieur annonce dernièrement une augmentation de budget pour l'achat de matériel (2,5 millions €). Cette somme est beaucoup trop faible et semble limitée au seul budget 2005.

En matière de matériel, 2,5 millions € supplémentaires permettront uniquement d'acheter l'équivalent de trois autos-pompes pour l'ensemble du pays. Les nécessités sont bien plus grandes, le matériel est souvent fort obsolète.

Dans ce domaine aussi, c'est dès aujourd'hui qu'il faut agir. Trois ans s'écoulent souvent entre la commande du matériel et sa livraison. Et que dire d'un appel d'offres qui reste sans réponse ? Que dire également de l'absolue nécessité de connecter les différents services de secours et de sécurité (police, pompiers, ambulance, protection civile) au serveur cartographique (logiciel « Star » conçu par l'Université de Liège et utilisé par pratiquement tous nos voisins sauf en Belgique) qui intègre les différentes zones à risques de la Province de Liège notamment.

### 3. Une formation pratique, je serai tenté de dire enfin !

En matière de formation aussi, les nécessités sont criantes. Si l'actuelle module de formation théorique est acceptable, les pompiers ne bénéficient toujours pas d'une formation pratique. Ce ne sont pas les 900.000 € dégagés pour 2005 par le Ministère de l'Intérieur qui résoudront ce problème. Ce montant correspond à peine à 51 € par pompier et par an.

Nous plaçons pour la création d'un véritable centre de formation pratique aux techniques de lutte contre l'incendie et risques rencontrés par les pompiers. Une formation de base, à destination des pompiers néophytes et des modules de formation permanente y seraient organisés.

Nous demandons que, comme dans d'autres pays, un institut national de formation, de documentation et de coordination soit créé. Les pompiers doivent pouvoir disposer d'un schéma d'analyse de couverture des risques et d'un centre de crise avec des personnes techniquement compétentes.

Le Député permanent a d'ailleurs fait allusion à cette nécessité lors d'une commission Enseignement-Formation tout récemment, ce qui démontre bien qu'il est conscient de cet état de fait et que l'urgence existe.

### 4. Un financement diversifié

Le budget dont disposent actuellement les communes ne permet pas aux services d'incendie d'exercer efficacement leur mission. Pour remédier à ce problème, nous prônons la diversification des sources de financement. Les générateurs de risques pourraient être mis à contribution (augmenter par exemple ma part du Fonds Seveso destinée à la protection contre les incendies), comme les assureurs et la facturation de certaines missions légales, pourraient être une diversification des budgets et du financement de ce service.

### 5. Un statut digne

L'accent devrait être mis sur la nécessité de prévoir des incitants pour donner des crédits d'heures aux pompiers volontaires et à leur employeur, une compensation financière pour pourvoir à leur remplacement momentané.

Nous demandons une rémunération qui prenne en compte les risques du métier ainsi que des conditions de travail qui leur apportent toute la protection nécessaire face aux risques auxquels ils sont constamment exposés.



Toute cette problématique et peut-être les pistes lancées à cette tribune, les plus hautes autorités de notre Province ne pourront y échapper et nous les invitons à s'y atteler dans les plus brefs délais. Mais cela passe, nous semble-t-il, par un appel incontournable à l'égard du Ministre de l'Intérieur.

M. GERARD, Député permanent.- C'est une compétence fédérale effectivement.

M. DEFAYS.- L'ensemble de ces mesures devraient pouvoir être adoptées rapidement. Elles sont, pensons-nous, susceptibles de faire l'objet d'un consensus entre toutes les parties et nous semblent budgétairement réalisables. Elles contribueront certainement à améliorer l'organisation des services d'incendie et donc, à mieux protéger et rassurer nos concitoyens.

C'est pourquoi, le groupe CDH-CSP du Conseil provincial de Liège vous invite à voter une motion à transmettre, entre autres, au Ministre de l'Intérieur pour qu'il prenne toutes les initiatives en ce sens afin de protéger les hommes du feu qui, chaque jour, mettent leur vie en péril pour sauver la nôtre.

Cette motion pourrait s'intituler : le Conseil provincial de Liège, réuni en séance du 21 octobre 2004, a analysé la problématique des services d'incendie ; il a arrêté la présente motion au terme de laquelle il considère que, sans délai, les mesures suivantes doivent être prises :

- analyser la possibilité de regrouper les entités de la province dans une seule entité opérationnelle constituée sous la forme juridique d'une intercommunale qui passerait des conventions avec les entités existantes ;
- diversifier le financement des zones en faisant participer davantage les générateurs de risques (Fonds Seveso), les compagnies d'assurance (accident de travail, incendie et RC automobile notamment) ;
- objectiver le financement public (intervention communale, provinciale, régionale, fédérale et facturation des missions légales) ;
- uniformiser le statut des volontaires (exonération fiscale plafonnée des indemnités, crédits d'heures pour la formation, mobilité) ;
- créer un véritable centre de formation pratique initiale et continuée adaptée aux techniques de lutte contre l'incendie et aux risques rencontrés par les pompiers ;
- créer un centre national d'information, de documentation et de coordination.

Nous vous invitons, au nom du groupe CDH-CSP, à transmettre la présente motion au Ministre de l'Intérieur, M. DEWAEL, au Ministre régional wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique, M. COURARD et aux Gouverneurs de Provinces.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M<sup>me</sup> MARAITE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> MARAITE (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, au nom du groupe CDH-CSP, j'ai l'honneur de déposer l'amendement budgétaire suivant.

Il s'agit de doubler l'article budgétaire n° 620/640407 d'un montant initial de 10.000 € et de le porter à 20.000 €

Cet article comprend le crédit mis à la disposition de la Députation permanente pour soutenir toute initiative en rapport avec l'actualité agricole, toutes initiatives qu'elles soient de la Députation permanente ou des fermiers et associations agricoles.

Comme je l'avais dit lors de mon intervention, je souhaiterais entre autres par le biais de cette augmentation du crédit qu'une meilleure information soit diffusée à destination de nos agriculteurs et horticulteurs sur les possibilités d'aides que la Province octroie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. M. KEUL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. KEUL (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la majorité des conseillers provinciaux germanophones ont contribué aux discussions sur le dernier budget provincial ; les remarques et réflexions ont permis une amélioration conséquente d'un nouvel accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone.

Cette renégociation est adaptée aux besoins réels et aux activités spécifiques en Communauté germanophone. Nous savons tous que les transferts des compétences ne sont pas prises par le niveau provincial, elles le sont par la Région wallonne.

Il ne faut pas perdre de vue que la Province de Liège est bilingue et qu'il faudra tout essayer pour réaliser une présence marquée et visible en Communauté germanophone. Celle-ci fait la fonction de relais vers les pays germanophones et surtout dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne vers l'Est, donc une importance capitale pour la Wallonie qui représente des atouts très importants.

Wir sprechen die deutsche Sprache und sind stolz darauf diese hier vortragen zu können; wenn es nötig ist gehen wir noch einige Schritte weiter und sprechen in wallonischer Sprache um unsere Anliegen vorzubringen.

Asteur, djazans walon. Mes bonè djings, chers collègs, asteur n'ava ci qu'en nè va et qui s'noume, mosieur Bolland, et çï novè djone qui vè dès nommé Gouverneur, nos binamé Michel Forêt. To deus ont djasé è wallon, et ces bèn comme çoulà.

Nos ôtes, les belges dol communauté germanophone, duvint ci bel échuiqier qu'est nos Belgique, et wis qu'on djase au pattois, nos estans fir avou du montrer qu'une s'sesta des djins ben aklevé vola à Lidje. On saille du djaser comm on pou lu wallon avou. Et dju so sure qu si c'est po sailli d'trover des sâ po l'plus ptite communauté et dè n'aveur puss to lu d'mâdât e wallon,...oufit, tôle les collegs germanophones vont c'minçi d'prîndre des cours è wallon.

(Applaudissements).

L'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone porte sur la communication et l'information, le tourisme, la santé, la jeunesse, les bibliothèques et médiathèques, l'économie, les affaires sociales, la culture, l'enseignement, la formation et le sport.

Le nouvel accord prévoit une augmentation de plus de 100%, une grande satisfaction suite aux renégociations avec le Gouvernement germanophone.

Parallèlement à l'exécution du présent accord, des discussions sur d'autres projets de coopération structurelle seront entamés et ici, il faut placer des priorités en se basant sur les besoins réels, notamment la création d'une maison psychiatrique et le soutien des services de secours.

Il est vrai que la clinique psychiatrique de Lierneux se trouve à 30 Kms de St-Vith, mais il ne faut pas sous-estimer le nombre de patients d'expression française qui sont soignés, déjà actuellement, en Communauté germanophone également.

Pouvez-vous, Monsieur le Député permanent, envisager une rencontre et discussion avec le Gouvernement germanophone à ce sujet et vous prononcer sur le financement éventuel par la Province ?

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Si j'ai bien compris, du côté du groupe ECOLO, tout le monde interviendra demain. Je redonne la parole à M. DEFAYS qui, à première vue, à oublier une page tout à l'heure.

M. DRION.- Il faut bien meubler la séance !

M. LE PRESIDENT.- Vous n'êtes pas obligé de parler wallon ! Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière, chers Collègues, j'ai demandé au Président à faire deux interventions séparées parce qu'elles étaient tout à fait différentes au point de vue du sujet abordé.

Je voudrais tout d'abord remercier le Député permanent responsable du logement pour son appréciation à l'égard de nos interventions, notamment celles qui touchent à l'habitat permanent.

Personne, et vous l'avez rappelé, n'ignore que le Gouvernement wallon s'est donc engagé à poursuivre le programme pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les campings et dans les zones de loisirs.

Mais nous en sommes encore à l'heure actuelle à la phase 1 et les interventions de début de semaine, et votre intervention Monsieur le Député permanent en ont fait état. Les interventions, celle de M. DODRIMONT et même celle de M<sup>me</sup> RUIZ touchaient à ce secteur.

La problématique de l'habitat permanent nécessite notre mobilisation à toutes et à tous comme vous l'avez dit et comme nous l'avons fait l'année dernière en proposant l'adoption d'un amendement budgétaire, à l'initiative du groupe CDH-CSP, relatif à l'octroi d'aides aux initiatives locales en matière d'habitat permanent dans les campings et les parcs résidentiels. Et cet amendement avait été adopté par notre assemblée à l'unanimité.

Mais à ce jour, aucun règlement provincial n'existe, malgré un projet que je vous avais fait parvenir et qui n'a, me semble-t-il, malheureusement jamais été examiné par la commission Logement de notre Conseil.

Nous devons cependant avancer et nous proposons donc une règle simple : la Province de Liège interviendra en apportant une aide supplémentaire égale à 10% de l'aide régionale, et ce par famille ou par ménage suivant la définition apportée par la Région wallonne en la matière.

A cette fin, nous déposerons un amendement permettant d'adapter le budget provincial en ce sens. En effet, si nous voulons atteindre notre objectif, il nous semble de 100.000 € sont nettement insuffisants. Philippe DODRIMONT nous fait, hier ou avant-hier, l'inventaire de la situation sur la commune d'Aywaille. Je pourrais en faire tout autant sur la commune de Sprimont en vous disant que c'est 107 résidents permanents domiciliés, c'est 78 ménages, 56 isolés, 13 couples, 1 couple avec enfants mineurs, 4 familles mono-parentales, etc. Vous constaterez, et vous le connaissez, l'ampleur du problème.

Sur l'ensemble de l'Ourthe-Amblève, c'est donc 1156 résidents à la date du 31 janvier 2004, pour Aywaille, Sprimont et Comblain.

Si ma proposition était suivie, une aide supplémentaire de 10% à celle de la Région wallonne, cela nous ferait 500 € par résident. En multipliant très simplement 1156 par 500, nous arrivons à 578.000 €.

La proposition d'amendement que nous vous soumettons est de passer de 100.000 à 200.000 €, de manière, au fil de l'année 2005, à évaluer le rythme des demandes et en tout cas pour pouvoir les satisfaire de manière relativement satisfaisante.

C'est pour cela que je sou mets à l'article 922/740802 de passer de 100.000 € à 200.000 €.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne souhaite intervenir aujourd'hui ? Nous poursuivrons donc la discussion demain.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2004, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 17 h 05.

Prochaine réunion publique, le vendredi 22 octobre 2004, à 15 heures.